



**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE**  
**الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط**

**4<sup>ème</sup> Réunion de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente sur le Dialogue entre les  
Civilisations et les Droits de l'Homme**

**Assemblée de la République de Portugal**  
**24-26 juin 2009 – Lisbonne, Portugal**

**Rapport Exécutif**

Vendredi, 26 juin 2009

**4<sup>ème</sup> réunion, 3<sup>ème</sup> Commission permanente pour le Dialogue entre les Civilisations et les  
Droits de l'Homme**

Mme Askin Asan (Turquie) a présidé la 4<sup>ème</sup> réunion de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente en sa qualité de vice-présidente, en remplacement du Président M. Titna Alaoui, retenu par des obligations au Maroc. Elle a ouvert la séance et soumis l'ordre du jour pour adoption.

*L'ordre du jour a ensuite été adopté.*

Résumant les activités de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente pour l'année en cours, Mme Asan a indiqué que la Commission a été très active dans trois domaines : la migration, les questions de parité homme/femme et d'égalité et le dialogue des cultures et des religions. De plus, dans le cadre d'une réunion du Groupe de Travail spécial (GTS) sur le dialogue inter-culturel et sur les religions lors qui s'est tenue à en mars Rome, l'APM s'est rendue à Assise et a également été reçue par le Secrétaire d'Etat du Vatican, le cardinal Tarcisio Bertone. Enfin, une audience avec le pape Benoît XVI a été organisée. S'adressant aux délégués de l'APM en tant que conférencier d'honneur à l'événement, le révérend Père Bernard Ardura, Secrétaire au Conseil Pontifical de la Culture au Saint Siège, a félicité l'APM pour ses contributions au dialogue inter-religieux.

Mme Asan a ensuite invité les rapporteurs à présenter le travail des Groupes de Travaux spéciaux respectifs.

a) GTS sur la Migration : M. Mahmoud Muhaidat (Jordanie)

Dans son rapport sur la migration forcée, M. Muhaidat a constaté que tous les pays méditerranéen sont concernés, d'une façon ou d'une autre, par la migration, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination et qu'il faudrait considérer la migration comme un atout dans la région. Malheureusement, nous avons toujours des difficultés à gérer les flux migratoires, lesquelles difficultés sont accrues dans l'actuelle situation économique. Si une migration légale et bien gérée peut être bénéfique, la migration illégale représente une menace pour nos sociétés, car elle est organisée par des réseaux criminels et les migrants sont exploités. Le rapport identifie trois causes majeures de migration forcée : la migration induite par des conflits, la migration économique et enfin, la migration induite par les catastrophes et les changements climatiques. Il a insisté sur le fait que, quelle que soit l'origine de la migration forcée, tous les migrants devraient se voir garantir les

droits de l'homme fondamentaux et une protection légale, particulièrement les femmes et les enfants, puisqu'ils constituent les catégories les plus vulnérables.

## Débat

La délégation palestinienne a lancé un appel en faveur du respect des droits des « migrants forcés » de la Palestine et de leur retour sur leurs territoires, qui devrait être mis à exécution conformément à la résolution 194 de l'AGNU du 11 décembre 1948. La délégation jordanienne a estimé qu'il est important de mentionner qu'Israël était un pays divisé par des conflits intérieurs entre extrémistes et modérés. La délégation algérienne a affirmé que les autorités musulmanes devraient généralement affronter la question de la migration forcée. La délégation slovène a fait valoir que la question de la migration était d'ordre universel, touchant tous les pays du bassin méditerranéen, indépendamment de la religion, et qu'en fin de compte, notre objectif était de créer les conditions pour éviter à l'avenir les déplacements à grande échelle. Afin d'y parvenir, il fallait d'urgence une législation internationale et l'UE devrait adopter une législation plus compatible avec les idéaux des Nations Unies et moins restrictive. Le cadre législatif actuel de l'UE avait construit un mur autour de l'Europe, se basant sur le concept que la migration constitue une menace. Il était temps de s'intéresser aux origines profondes de la migration dans une perspective humanitaire. La délégation algérienne a également suggéré qu'il fallait traiter la question de la « fuite des cerveaux », car il y a par exemple un important exode de jeunes diplômés du Maghreb notamment vers le Canada. La délégation serbe a parlé de son propre problème de migration forcée, indiquant que la Serbie était actuellement le pays ayant le plus haut niveau de migration forcée en Europe, fait insuffisamment pris en compte par l'APM. Les migrants forcés viennent en Serbie de Croatie et de Bosnie, ainsi que d'autres régions de la Serbie. La délégation a proposé de mettre en place un groupe d'étude pour traiter la question de ces migrations dans les Balkans Occidentaux. La plupart des migrants sont Serbes, mais il y a également des musulmans, Bosniaques, Croates et des gitans.

M. Muhaidat s'est dit d'accord sur le fait que cette étude pourrait être la base du travail futur du groupe de travail. Il a fait valoir que la « fuite des cerveaux » n'était pas une forme de migration forcée en tant que telle, et que la migration vers le Canada n'était pas une question méditerranéenne. Il a proposé que l'on puisse faire référence à la Palestine dans une note de bas de page de la résolution.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

## b) GTS sur les Questions d'Égalité et de Parité Homme/Femme : Mme Askin Asan (Turquie) et Mme Houda Bizid-Blaiech (Tunisie)

Mme Asan a expliqué que ce GTS a accordé une attention particulière aux femmes dans la vie politique dans l'espace méditerranéen et le rapport a formulé les conditions pour améliorer la participation de la femme dans la vie politique, tout en soulignant les contraintes qui empêchent sa participation : manque de ressources financières, manque de connaissances – l'analphabétisme des femmes demeure un problème pour certains états méditerranéen - , culture discriminatoire et réalité sociale – besoins familiaux contradictoires. Le rapport a également souligné le statut de la femme au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Mme Bizid-Blaiech a expliqué que les pays arabes et musulmans peuvent atteindre des résultats similaires à ceux des pays de la rive nord de la méditerranée, citant le cas de la Tunisie et son expérience pertinente dans la promotion des libertés de la femme. Aujourd'hui, c'est le seul pays musulman qui a aboli la polygamie en droit. La discrimination de la femme est également interdite par le Code du Statut Personnel, mais plus important encore, l'actuelle position de la femme est déterminée par quatre facteurs : la volonté

politique (il doit y avoir au moins 30% de représentation féminine dans les élections locales/nationales) ; la lutte contre l'analphabétisme (la scolarité est obligatoire et gratuite) ; la question de la reproduction (les contraceptifs sont fournis gratuitement, afin de permettre aux femmes de choisir leur destin) ; et l'existence d'un tissu associatif menant campagne pour les droits de la femme.

## Débat

Mme Asma Chraïbi, du Ministère marocain responsable de la communauté marocaine à l'étranger, à qui les co-rapporteurs ont souhaité la bienvenue, a fourni une mise à jour de sa présentation faite à Rome sur la situation des femmes marocaines en politique, à l'issue des récentes élections de mars 2009. Le Maroc a atteint le chiffre de 12% de représentation féminine aux élections locales, contre seulement 0,2% auparavant. Lorsque les instruments et la volonté politique existent, des objectifs significatifs peuvent être atteints. Elle a expliqué également que les femmes doivent devenir qualifiées et plus compétentes. La délégation palestinienne a précisé que les femmes devaient également assurer leur propre émancipation et qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de volonté politique. Le Koweït avait voté des lois antidiscriminatoires et il y a aujourd'hui quatre femmes élues au Parlement koweïtien. La délégation a également demandé que le rapport fasse une mention spéciale de la situation désespérée des femmes palestiniennes. La délégation algérienne a fait observer que des progrès ont été accomplis dans la promotion de l'égalité des femmes, le gouvernement ayant récemment aboli une loi interdisant aux femmes divorcées de demander un logement et les ex-maris sont désormais tenus de payer une pension. La nouvelle législation reconnaît également à un enfant de mère algérienne et de père inconnu la nationalité algérienne.

Mme Asan s'est dit d'accord sur le fait d'insérer une mention spéciale concernant la situation désespérée des femmes palestiniennes dans la partie du rapport traitant des femmes dans les conflits armés, tout en proposant d'inviter des femmes palestiniennes pour parler de leurs expériences aux membres de l'APM.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

### c) GTS sur le Dialogue des Cultures et des Religions : Mme Sonia Sanfona (Portugal)

Mme Sanfona a commencé par expliquer que, suite au succès du premier rapport et de l'adoption du Programme de Fez, il a été décidé que ce GTS devait poursuivre son travail en faveur de la construction d'un dialogue à travers la tolérance et la compréhension mutuelle, en mettant l'accent sur nos caractéristiques communes. Le GTS s'est réuni à Rome au mois de mars afin de débattre du dialogue interreligieux. Une délégation a alors été reçue par le pape Benoît XVI et les participants à la réunion ont rencontré le cardinal Tarcisio Bertone, le Secrétaire d'Etat du Vatican et, plus tard, l'évêque d'Assisi, Monseigneur Domenico Sorrentino. Sous les auspices de ce GTS, la Journée de la Méditerranée a été instituée, célébrée aujourd'hui chaque 21 mars dans toute la région. De plus, le Prix de l'APM a été instauré, qui récompense les personnes / organisations / institutions travaillant pour le dialogue culturel et religieux, prix qui a été attribué dans sa première édition au chef d'orchestre français Philippe Bender en 2008. Le GTS a également rencontré le Parlement marocain avec pour objectif de mettre en place un réseau de journalistes méditerranéens pour collaborer sur la perception des médias. Enfin, elle a expliqué que le GTS a rédigé une lettre d'engagement à travers laquelle les délégations de l'APM s'engagent à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux à travers leurs parlements respectifs, - y compris les parlements des jeunes - et appellent à un débat complet sur le sujet dans leurs parlements nationaux. A cet égard, Mme Sanfona a souligné l'importance d'être proche des jeunes, pour leur enseigner le respect de la

diversité et la tolérance. La résolution préliminaire reprend les points évoqués ci-dessus et appelle également à mener d'autres recherches sur le rôle des religions dans les Balkans.

### Débat

La délégation palestinienne a souligné les restrictions à la liberté religieuse en Palestine, précisant que le rapport devrait mentionner ce fait, tout comme il devrait faire référence à ses monuments nationaux, particulièrement à la lumière des déclarations du porte parole de la Knesset, S.E. Reuven Rivlin, qui a confirmé dans son entretien avec l'APM, son souhait de voir l'Etat d'Israël considéré comme un état juif. La délégation slovène a proposé d'organiser, dès que possible, un symposium à l'Université Euromed pour discuter du sujet de la liberté religieuse et du libre accès aux sites sacrés pour raisons de culte. La délégation jordanienne a souligné le fait qu'en plus des monuments religieux / historiques, ce sont également des écoles qui ont été détruites en Palestine. La délégation tunisienne a précisé que si on devait faire référence au fondamentalisme consistant à faire d'Israël un état plus juif, l'APM s'éloignerait de ses objectifs interreligieux et qu'il était important de rappeler qu'en Israël, il y avait également des personnes œuvrant pour la paix.

Mme Sanfona a convenu qu'il était important d'étudier la question du libre accès et de la conservation de sites sacrés, mais que ce travail devait être effectué sans tenir compte de la nationalité ou de la religion. En ce qui concerne l'éducation, tout un chacun devrait avoir plein accès à l'éducation et au savoir, afin de pouvoir baser sa vie sur un apprentissage continu tout au long de la vie. Cette Assemblée a la responsabilité de plaider auprès de différents gouvernements et de les encourager à rendre l'accès à l'éducation universelle. Mme Sanfona n'a pas jugé approprié de se référer spécialement à la situation en Palestine, dans la mesure où il y a eu une mission d'enquête dans la région et qu'un rapport a été rédigé sur la base de ses conclusions.

*La résolution et le rapport préliminaires ont été approuvés.*

Mme Askin Asan a confirmé que les délégations sont tombées d'accord pour presser nos gouvernements à débattre de la question du dialogue interculturel et interreligieux à travers une « lettre d'engagement ». La « lettre d'engagement » rédigée à cette fin par la délégation portugaise a été signée par les délégations suivantes présentes lors de la réunion : Algérie, Jordanie, Libye, Malte, Portugal, Serbie, Slovaquie, l'ex République Yougoslave de Macédoine et Turquie.

### Objectifs clés et dates de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente pour 2010

Mme Asan a ensuite évoqué les propositions pour le travail de la Commission pour 2010 :

- Mise en place d'un GTS sur le dialogue interreligieux dans les Balkans ;
- Finalisation du rapport sur les femmes dans les postes de décideurs en Méditerranée ;
- Possible organisation de nouvelles auditions d'experts de différents pays pour connaître leur point de vue sur la situation de la femme en Méditerranée ;
- Possible organisation d'une réunion de GTS conjointe, avec la 1<sup>ère</sup> Commission permanente sur la question de la migration pour approfondir la question de la migration forcée ;

Le calendrier provisoire pour la 3<sup>ème</sup> Commission permanente pour 2010 est le suivant :

- Février 2010 – Syrie : réunion conjointe de certains des GTS (à confirmer) ;
- Mars 2010 – Nice, France : réunion conjointe de certains GTS ;

- Juin 2010 – Serbie : 5<sup>ème</sup> réunion des Commissions permanentes.

Pour finir, le Vice-président de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente a rappelé aux délégués que la 4<sup>ème</sup> Session plénière de l'Assemblée se tiendra les 23-24 octobre à Istanbul, en Turquie, avec la 1<sup>ère</sup> réunion des Secrétaires Généraux des Etats membres de l'APM le 25.

Engagement pour une stratégie de « sensibilisation et communication » : présenter l'APM dans l'environnement des médias et aux autres acteurs

M. George Vella (Malte) a présenté, en lieu et place de M. Jesmond Mugliett (Malte), une vue d'ensemble du travail effectué jusqu'ici par le Bureau des Relations Publiques du Secrétariat de l'APM. Il a souligné qu'il existait une compétition croissante pour l'information dans les sociétés d'aujourd'hui et qu'il n'était pas facile dans ce contexte d'avoir un impact. L'APM a par conséquent décidé de créer des contacts avec les parlements nationaux et la société civile, mais se trouve encore en phase préliminaire. Néanmoins, l'APM a le devoir de sensibiliser, comme le font nos délégations nationales, si bien que notre travail ne doit pas s'arrêter là. Les délégations nationales sont la force motrice derrière l'APM. Elles constituent le lien essentiel entre l'APM et les institutions nationales et locales, mettant en place un processus de communication dans les deux sens et une voie d'interaction. L'APM doit travailler plus dur encore pour impliquer les parlements nationaux. Cette question sera abordée à la première réunion des Secrétaires Généraux de l'assemblée des membres de l'APM à Istanbul. Une voie de communication avec les gouvernements est également nécessaire. En ce qui concerne notre domaine de communication, l'objectif de l'APM est d'assurer le bien-être des citoyens du pourtour méditerranéen. Ce message doit transparaître à tous les niveaux de notre travail et à tout moment. Les sites web sont des interfaces de communication, mais internet continue à nous diviser, car tout le monde n'y a pas accès. La compétition pour la place dans les médias a atteint un niveau sans précédent. Il est très difficile de se faire une place dans la presse internationale, mais l'APM gagne lentement la position qu'elle mérite. Afin de continuer à apporter des améliorations à ces initiatives, nous avons cependant besoin d'un budget plus spécifique. Un programme d'études de l'APM pour jeunes universitaires qui souhaitent se concentrer sur des questions régionales pourrait également voir le jour, mais des fonds seraient nécessaires pour sa mise en place. Pour finir, M. Vella a mentionné que l'APM a entamé la procédure lui permettant d'accéder au statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Secrétaire Général a informé les délégués que, sur demande du Vice-président, le Sénateur Francesco Maria Amoruso (Italie), une proposition a été soumise au parlement italien, visant la reconnaissance officielle et légale de la Journée de la Méditerranée.

En ce qui concerne les prix de l'APM, Dr. Piazzini a demandé aux délégations de soumettre les noms des personnes à inclure dans la liste des candidates potentiels. Il a également encouragé les membres à organiser des cérémonies de remise de prix dans leurs pays respectifs afin de contribuer à augmenter la visibilité de l'APM.

Mme Asan a remercié le parlement et la délégation portugaise pour l'excellente organisation et les participants pour leurs contributions, le secrétariat de l'APM et les interprètes pour leur travail et pour l'effort fourni au cours de cette réunion de trois jours.

*La séance a été levée.*